

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 17 DECEMBRE 2018

Délibération n°18-12-01

L'an deux mille dix-huit et le 17 décembre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la communauté de communes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Pélussin, sous la présidence de M. Georges BONNARD, président.

- Nombre de Membres en exercice : 35
- Nombre de Membres présents : 27
- Nombre de votants : 31
- Date de la Convocation : 5 décembre 2018

OBJET : EAU : MODE DE GESTION DE LA COMPETENCE EAU POTABLE

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY : Mme Véronique CUILLERON -
LA CHAPELLE-VILLARS : M. Jacques BERLIOZ, Mme Christine DE LESTRADE -
CHAVANAY : M. Patrick MÉTRAL, Mme Brigitte BARBIER, M. Guy FANJAT -
CHUYER : Mme Béatrice RICHARD, M. Philippe BAUP -
LUPÉ : M. Farid CHERIET (*pouvoir de Mme Christine de SAINT-LAURENT*) -
MACLAS : M. Alain FANGET (*pouvoir de Mme Anne-Marie ARCHAMBAULT*),
M. Michel FREYCENON -
MALLEVAL : Mme Roselyne TALLARON, M. Alain BOUILLOUX -
PÉLUSSIN : M. Georges BONNARD (*pouvoir de M. Charles ZILLIOX*), M. Jean-Pierre COUSIN,
M. Michel DEVRIEUX -
ROISEY : Mme Josette VERNEY, M. Robert VIANNET -
SAINT-APPOLINARD : Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : M. Jean-Louis POLETTI -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF : M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE : M. Gabriel ROUDON, M. Michel BOREL -
VÉRIN : Mme Valérie PEYSSELON (*pouvoir de M. Gérard COGNET*).

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

BESSEY : M. Charles ZILLIOX (*pouvoir à M. Georges BONNARD*) -
LUPÉ : Mme Christine de SAINT-LAURENT (*pouvoir à M. Farid CHERIET*) -
MACLAS : Mme Anne-Marie ARCHAMBAULT (*pouvoir à M. Alain FANGET*) -
PÉLUSSIN : Mme Sandy NOGAREDES -
VÉRIN : M. Gérard COGNET (*pouvoir à Mme Valérie PEYSSELON*).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

CHAVANAY : M. Guillaume CRISTOFOLI -
PÉLUSSIN : Mme Nicole CAMBRESY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : Mme Sylvie GUISSSET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20181217-18_12_01-DE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20200102-19_11_01C-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/01/2020

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/01/2019

M. Georges BONNARD, Président de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien expose que la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien a repris la gestion de l'eau potable depuis le 1^{er} janvier 2013. Dans ce cadre, elle a intégré les six contrats de délégation de service public liés. Cinq contrats se terminent au 31 décembre 2019 et un au 31 décembre 2023.

Dans le cadre de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, cinq communes se sont positionnées contre le transfert de la compétence assainissement collectif au 1^{er} janvier 2020. De fait, la minorité de blocage étant atteinte, la compétence ne sera pas transférée au 1^{er} janvier 2020, mais au 1^{er} janvier 2026.

Compte tenu du rendu de l'étude joint en annexe, il est demandé au conseil communautaire de se positionner sur le mode de gestion concernant l'exploitation du service de l'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2020.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, 27 POUR, 2 CONTRES ET 2 ABSTENTIONS :


- Approuve la délégation de service public comme mode de gestion pour l'exploitation du service de l'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2020,
- Autorise M. le président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Georges BONNARD

Le Président,

Georges BONNARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20181217-18_12_01-DE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20200102-19_11_01C-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/01/2020

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/01/2019